

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EAUX-PUISEAUX

Séance du 10 juillet 2020

Le dix juillet deux mil vingt, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juillet 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'EAUX PUISEAUX sous la présidence de Monsieur Christophe Louault, Maire.

Présents : Christophe Louault, Pierre Jacquet, Aurélien Raoult, Yves PHILIPPE, Théo Hotte, Catherine POURTIER, Michèle Corniaux, Fabienne Kucharski, Philippe Chanal, Ysabel PLUSQUELLEC.

Absents excusés : Laurent MATHIRON

Secrétaire de séance : Aurélien Raoult

Remerciements du Maire aux deux commissions « Accueil, Animation, Culture » et « Développement durable, environnement, propreté, et fleurissement » qui ont déjà bien œuvré, à la commission eau qui travaille quotidiennement pour une de qualité, au travail réalisé pour le bulletin d'information et aux personnes qui ont réalisé le désherbage et au fleurissement.

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil municipal.

2. Désignation des membres du CCAS

Les membres du CCAS désignés sont :

Président : Christophe Louault

Membres du conseil municipal : Ysabel PLUSQUELLEC, Michèle Corniaux, Fabienne Kucharski, Catherine POURTIER

Membres bénévoles : Christelle Lecoq, Rita Koké, Béatrice Champagne, Isabelle Panizzi

3. Commission communale des impôts directs

Suite aux élections municipales, le conseil municipal a pour mission de proposer 24 puisotins imposés aux différentes taxes locales (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) dont 6 seront désignés par le service des impôts comme commissaires titulaires et 6 désignés comme commissaires suppléants.

4. indemnités fonction des maires et adjoints

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints et aux conseillers ayant des délégations.

Celle du maire est, de droit, fixée au maximum a un taux de 25,5 % de l'indice brut mensuel*.

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de sa volonté d'accepter une indemnité moindre de 2%, d'un taux égal à 23,5 % et propose que les adjoints reçoivent une indemnité diminuée de 2% pour permettre de faire bénéficier une indemnité de 6% au conseiller délégué chargé du service de l'eau.

Etant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour la durée du mandat de la façon suivante :

Indemnité 1 ^{er} adjoint :	7,9 % de l'indice brut mensuel*
Indemnité 2 ^{ème} adjoint :	7,9 % de l'indice brut mensuel*
Indemnité conseiller délégué :	6 % de l'indice brut mensuel*

*Indice brut mensuel depuis le 1^{er} janvier 2019 : 3889,40€

5. frais scolaires des écoles d'Auxon

Monsieur le Maire présente la délibération du Conseil Municipal d'AUXON en date du 4 mars 2020, fixant à 764,77€ par élève la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires d'AUXON.

Compte tenu du nombre de 19 enfants et 3 enfants en alternance avec la commune de Vosnon qui fréquentent les écoles d'AUXON pendant l'année scolaire 2019-2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCORTE de participer aux dépenses scolaires d'Auxon pour l'année scolaire 2019-2020 à hauteur de 764,77€ par élève pour une somme totale de 15.677,77€.

AUTORISE le Maire à signer le mandat de dépense correspondant.

Le conseil municipal le montant des dépenses coût d'un élève 764,77 pour 19 élèves et 3 élèves.

6. Proposition d'achat de bancs extérieurs,

Le rapporteur de la commission « Développement durable, environnement, propreté, et fleurissement » rappelle brièvement l'état de réflexion de la commission Fleurissement, et développement durable. La commission préconise l'installation sur plusieurs années, de bancs dans la commune. Afin de favoriser le tissu économique / associatif local, des recherches alentours ont été faites, et les résultats n'ont pas été probants : Seuls ont été trouvés deux bancs, à savoir un grand « banc parisien » dos à dos à 480 € et un plus traditionnel à 150 €. Le rapporteur indique que des bancs neufs achetés par l'intermédiaire de sites spécialisés de mobilier urbain coutent en moyenne environ 280 €.

Les débats portent notamment sur le prix du banc parisien jugé trop onéreux.

Un vote est organisé pour valider le principe d'acheter deux bancs dès 2020. La commission pourra alors poursuivre son travail.

7. Proposition de mise en place d'un kiosque à livres,

Le rapporteur de la commission « Accueil, Animation, Culture » rappelle le principe du kiosque à livre (mise à disposition d'ouvrages sur le principe du don et de l'échange), et exposition de la solution proposée par la commission à savoir mise en place d'étagères dans chacun des deux abris bus présents dans la commune.

Il est évoqué une autre solution évoquée par la commission, à savoir l'achat et l'adaptation de cabines téléphoniques. Enfin, Aurélien Raoult rappelle que le conseil municipal peut choisir de ne pas valider la mise en place de kiosque à livres.

Rappel est fait que l'abri bus situé Grande rue doit être au moins partiellement restauré. Une nouvelle toiture avait été achetée à cet effet de longue date et reste disponible. Les travaux de restauration devraient être effectués en août par des conseillers municipaux.

8. Proposition de restauration de la stèle des garibaldiens,

La commission AAC dans le cadre de son travail a préconisé l'organisation d'une commémoration des 150 ans de la bataille entre garibaldiens et prussiens. Mais la stèle commémorative, située dans le cimetière du village, est en très mauvais état et il semble nécessaire, en pré-requis à toute commémoration, de la restaurer. Il est précisé qu'il y aura éventuellement une possible prise en charge partielle du coût de restauration.

9. Proposition de report du repas du 14 juillet,

Compte tenu de la crise sanitaire et des préconisations afférentes, la commission AAC préconise à la mairie de ne pas organiser de repas à cette occasion. En revanche une courte cérémonie (à 11h00) serait maintenue en présence des membres du conseil municipal uniquement. La cloche de l'église pourrait être sonnée.

Enfin, il est préconisé qu'une communication à la population soit faite en amont.

10. Proposition pour le repas des sages,

Compte tenu de la crise sanitaire, de la fragilité du public ciblé et des préconisations afférentes, la commission AAC préconise à la mairie de ne pas organiser de repas des sages. En revanche la préparation de colis composés de spécialités culinaires pourrait être envisagée

11. Organisation d'un vide-maison,

La commission AAC propose que la mairie aide et donne son autorisation pour l'organisation d'un vide-maison comme il y a eu lieu en 2019.

12. Proposition d'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes budgétaires,

13. Proposition de conventionnement avec l'association « Les Chats libres »

Il est fait état de la présence de chats errants sur la commune, avec risque de multiplication, et il est rappelé la responsabilité du maire en matière d'animaux errants.

L'association « les chats libres » stérilise ceux-ci puis les relâche afin d'éviter leur multiplication et d'empêcher l'arrivée de nouveaux chats non stérilisés sur un même territoire. En outre, l'association peut fournir des points de nourrissage et la nourriture.

Un modèle type de la convention avait été envoyé par mail aux conseillers préalablement à la réunion du conseil municipal.

14. Vote des budgets 2020 de la commune, du service de l'eau et du multiservice,

Les propositions des budgets ont été envoyées préalablement par mail aux conseillers, en même temps que la convocation. Dans un but didactique, la secrétaire de mairie présente les budgets proposés.

Le vote du budget de la commune est fait par chapitre et chacun des chapitres est voté à l'unanimité

Le vote du budget du service de l'eau est fait par chapitre et chacun des chapitres est voté à l'unanimité

Le vote du budget du multiservice est fait par chapitre et chacun des chapitres est voté à l'unanimité

15. Questions et informations diverses.

- Le Puisotin a demandé l'achat de suspensions, et pointe la difficulté d'entretien des terre-pleins sous leurs fenêtres. Le bail sera réétudié afin de pouvoir apporter la réponse la plus juste possible.

- Une question est posée à propos de la vitesse de circulation dans la grande rue. La commission voirie et bâtiment débutera ses activités à la mi-juillet.

- Une question est posée sur les délais de ramassage des ordures ménagères pendant la période estivale. En effet, un ramassage hebdomadaire éviterait des mauvaises odeurs.
⇒ Réponse : Le ramassage est du ressort de la communauté de communes. Si des passages plus fréquents devaient être organisés par celle-ci, ils s'accompagneraient inmanquablement d'une hausse tarifaire.

- Une question est posée sur l'autorisation ou non de brûler les déchets verts chez soit.
⇒ Une déchèterie est accessible à Ervy-le-Chatel (la carte peut être obtenue gratuitement à la mairie). Il est également possible d'utiliser les déchets verts pour faire du compost et du paillage. (Pour plus de renseignements : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858> : La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum.)

- Désignation d'un correspondant défense : le correspondant défense doit faire partie du conseil municipal.
⇒ Faute de volontaire, le maire se propose.

- Le maire informe le conseil que le renforcement de la ligne électrique rue de Largentier débutera le 15 juillet 2020.

- La région grand est décide d'aider les artistes locaux.
⇒ A ce titre, et par l'intermédiaire du « Festival en Othe », un groupe de musique jouera le dimanche 26 juillet dans l'Eglise. La prestation est gratuite.

Séance levée à 19h30

En dernier lieu et après que la séance soit levée, il est procédé à la désignation des délégués du conseil municipal chargés de procéder à l'élection des sénateurs :

Christophe Louault est désigné – Délégués titulaire

Ysabel Plusquellec, Pierre Jacquet et Yves Philippe sont désignés – délégués suppléants